

POSSIBILITÉS DE RENCONTRES

● Dans le cadre de permanences programmées ou à la demande au sein des communes adhérentes

● Au domicile

Renseignez vous auprès du **CLIC** de la dracénie ou auprès de votre mairie.



PARTENAIRES

Conseil Général du Var

Les communes adhérentes

Carsat Sud Est

Mutualité Sociale Agricole

Centre hospitalier de la Dracénie

Pact du Var



CLIC DE LA DRACÉNIE



CENTRE LOCAL D'INFORMATION DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE INTERCOMMUNAL

Joignable du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h
(réception sur rendez-vous)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

63 Boulevard Marx Dormoy

83 300 Draguignan

Tél : 04 94 50 42 26 - 06 26 54 27 89

Fax : 04 94 68 95 08

ccas.cliville-draguignan.fr



Ville de Draguignan

LE CLIC QU'EST CE QUE C'EST ?

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique de la Dracénie est un service initié en 2003 par le Centre Communal d'Action Sociale de Draguignan et soutenu, depuis sa création, par le Conseil Général du Var et les communes adhérentes.

DESTINÉ À QUI ?

- aux personnes de plus de 60 ans ;
- à leur famille, à leur entourage ;
- aux professionnels intervenant auprès des personnes de plus de 60 ans et / ou de leur famille ;
- à tous les partenaires concernés par le troisième âge (associations..).



SUR QUEL SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ?

Draguignan, Ampus, Bargemon, Callas, Claviers, Chateaudouble, Figanières, Flayosc, Montferrat, La Motte, Taradeau, Trans en Provence, Vidauban, Le canton de Comps sur Artuby

Le territoire d'intervention est variable compte tenu de l'adhésion volontaire des communes.

Le CLIC en fonction du contexte et de la demande :

- accueille et écoute,
- informe.

et suivant la situation :

- apporte une réponse adaptée ou oriente vers le bon interlocuteur ;
- évalue la situation et propose un plan d'aide ;
- crée du lien entre les professionnels intervenant auprès d'une personne âgée ;
- est un lieu ressource pour ces professionnels ;
- est une orientation possible pour le professionnel qui reçoit une demande qui n'est pas de son ressort.



LES DOMAINES D'INTERVENTION SONT MULTIPLES

- Le maintien à domicile
- L'accueil en structure (temporaire, à long terme de jour ou à temps complet)
- L'accès aux soins
- Les associations
- Les loisirs
- Le domaine fiscal
- Les mesures de protection
- Les transports
- L'aménagement du logement

EXCLUSION : les aides financières (traitées par d'autres services sociaux).

Quelle que soit la demande :
le CLIC ne se substitue pas aux dispositifs existants.

Au-delà d'un service de renseignements centralisé à compétence élargie ; le CLIC a aussi pour vocation d'être un "plus" pour l'ensemble des professionnels pour mieux se connaître et travailler ensemble dans l'intérêt des personnes prises en charge.

